

AVIS

Messieurs les Membres de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, possesseurs de terriers, actes notariés, vieux papiers et parchemins, sont invités instamment à les communiquer ou à en faire don à la Bibliothèque de la Société ; ils sont priés de faire le même appel dans le cercle de leurs relations et de signaler les dépôts privés contenant des documents intéressant notre région.

Les collectionneurs qui possèdent en double des ouvrages imprimés ou manuscrits concernant l'histoire de la Champagne et particulièrement de la Brie Champenoise, de l'Orxois et du Tardenois qu'ils ne tiendraient pas à conserver, sont également priés de vouloir bien les offrir à la Société. Les ouvrages de toute nature et de tout format, reliés ou non, même dépareillés, les journaux et revues, brochures, plans, gravures, dessins, cartes, livres de comptes, mercuriales, seront reçus avec reconnaissance.

Chaque jour, des papiers précieux pour l'histoire se perdent ou se détruisent par négligence ou accident ; isolés, ils paraissent insignifiants ; réunis à d'autres, ils peuvent apporter des lumières inattendues. Le seul moyen de les utiliser est de les confier aux dépôts publics ou aux archives des Sociétés savantes ; un simple parchemin, un feuillet déchiré peuvent avoir, sans qu'on s'en doute, un réel intérêt pour la reconstitution des annales de notre pays.
